



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

FRAMATOME – Maubeuge

ZI de Gréveaux les Guides
59600 Maubeuge

Collège « Administrations de l'Etat »

- Madame DEMOLOMBE-TOBIE, sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe;
- Madame LEPAGE, sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe ;
- Madame CURTAZ, sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe ;
- Madame BOURCEREAU, service du renseignement territorial (SRT) ;
- Madame NOBLECOURT, SRT ;
- Monsieur PECQUEUX, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Monsieur DECLEVE, direction départementale des territoires et de la mer, (DDTM) ;
- Commandant DUBUSSE, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- Commissaire CARION, police nationale ;

Collège « Exploitant »

- Monsieur SCHREFHEERE, FRAMATOME ;
- Monsieur CLAEYS, FRAMATOME ;
- Monsieur MAILLARD, FRAMATOME ;

Collège « Salariés »

- Monsieur HAOUAT, FRAMATOME ;
- Monsieur SFREDDO, FRAMATOME ;
- Monsieur DRAUX, FRAMATOME ;

Collège « Collectivités »

- Madame PAQUE, mairie de Maubeuge ;
- Monsieur LEFERME, mairie de Neuf-Mesnil ;
- Monsieur DACOSSE, mairie de Neuf-Mesnil ;
- Monsieur SELOSSE, mairie de Neuf-Mesnil ;
- Monsieur WASTERLAIN, mairie de Hautmont ;
- Monsieur SALIOU, communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre ;

Collège « Riverains »

- Monsieur SZCZEPANSKI, Environnement Sambre Avesnois ;
- Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement ;
- Monsieur DANLOUX, Nord Nature Environnement (accompagnant) ;
- Monsieur RIBAUT, riverain ;
- Monsieur BERTELET, riverain ;
- Monsieur JACQUIN, riverain (accompagnant) ;

Secrétariat de la CSS

- Madame TOURON, S3PI-HCD.

ORDRE DU JOUR

I. Tour de table.....	5
II. Introduction de la présidente de la CSS.....	5
III. Élection des membres du Bureau.....	5
IV. Présentation de Framatome et des enjeux actuels.....	5
V. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques).....	7
VI. Questions et échanges.....	8

La séance est ouverte à 14 heures 45.

I. Tour de table

Les participants se présentent.

II. Introduction de la présidente de la CSS

Madame DEMOLOMBE-TOBIE indique que la présente commission de suivi de site (CSS) fait suite à l'arrêté de renouvellement du 18 août 2025, le mandat précédent étant arrivé à échéance. Madame DEMOLOMBE-TOBIE préside cette CSS en tant que représentante du préfet du Nord, conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de renouvellement. Elle rappelle les missions de l'instance :

- créer un cadre d'échanges sur les actions menées par certains exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour prévenir les risques technologiques et chroniques;
- suivre l'activité des ICPE;
- promouvoir l'information du public.

La CSS est composée de cinq collègues possédant le même poids dans la prise de décision. Son Bureau est composé du président et d'un représentant de chaque collège, chargés de fixer l'ordre du jour ou de solliciter la tenue d'une séance exceptionnelle (à la demande d'au moins trois membres).

III. Élection des membres du Bureau

Collège de l'administration de l'État :

Madame DEMOLOMBE-TOBIE est désignée d'office par l'arrêté préfectoral comme membre du Bureau.

Collège des collectivités territoriales :

Monsieur LEFERME est désigné membre du Bureau.

Collège de l'exploitant :

Monsieur CLAEYS est désigné membre du Bureau.

Collèges des salariés :

Monsieur HAOUAT est désigné membre du Bureau.

Collège riverains et associations de protection de l'environnement :

Monsieur RIBAUT est désigné membre du Bureau.

IV. Présentation de Framatome et des enjeux actuels

Un diaporama est projeté.

Monsieur SCHREFHEERE explique que l'établissement de Maubeuge, anciennement SOMANU (société de maintenance nucléaire), dépend à présent du groupe Framatome et existe maintenant en tant qu'établissement indépendant depuis janvier 2020, ce qui a des effets positifs en matière d'investissements notamment.

Pour expliquer l'activité du site, monsieur SCHREFHEERE rappelle que le site de Framatome Jeumont produit des éléments de réacteurs nucléaires : d'abord les groupes motopompe primaire (GMPP), les puissantes pompes (elles sont capables de vider un bassin olympique en 45 secondes) qui font circuler l'eau pressurisée chauffée par le réacteur vers le générateur de vapeur. Au sein de ce dernier, l'eau pressurisée, qui appartient au circuit primaire, chauffe l'eau du circuit secondaire qui, n'étant pas pressurisée, se transforme en vapeur et va faire tourner une turbine qui va produire l'électricité grâce à l'alternateur.

Le deuxième élément fabriqué par Jeumont est le mécanisme de commande de grappe qui permet de piloter le réacteur en entravant plus ou moins le mouvement des neutrons, ce qui permet de moduler et contrôler les réactions en chaîne résultant de la fission des atomes d'uranium.

Framatome Maubeuge assure l'entretien de ces pièces selon un programme de révision régulier. L'établissement de Maubeuge apporte aussi aux équipements des modifications prescrites par Jeumont afin d'améliorer les composants et prolonger leur durée de vie.

Monsieur SCHREFHEERE diffuse une vidéo de présentation du site.

Monsieur RIBAUT remarque que les GMPP des futurs EPR sont plus lourds que la charge maximale des ponts telle qu'elle est spécifiée dans la présentation.

Monsieur SCHREFHEERE annonce que les ponts du site ont déjà été « upgradés » pour accueillir les EPR : il en profite pour annoncer que le premier entretien d'EPR, celui d'OL3 en Finlande, est prévu en mars 2026. Il se félicite d'avoir anticipé cette initiative du client, car le premier entretien des EPR n'était pas prévu avant dix ans.

Monsieur SCHREFHEERE précise ensuite que le site emploie 70 personnes (100 avec les prestataires) et revendique les meilleurs résultats de radioprotection de Framatome. Il souligne que le site est en astreinte permanente, de par son activité d'entreposage : il est le magasin national d'EDF (un dispositif unique en Europe) qui comprend un stock de sécurité permettant de dépanner (par le biais d'« un échange standard ») certaines pièces essentielles d'une centrale nucléaire en 24 heures si elle se trouve dans un rayon de moins de 500 km. Cette activité est un enjeu de taille pour le site, car le taux d'occupation de l'entrepôt est élevé dans un contexte de croissance du nombre de centrales nucléaires et d'arrivée des nouveaux composants EPR.

Monsieur SCHREFHEERE explique que le site, créé en 1986, a d'abord été sous régime administratif « installation nucléaire de base (INB) », et ce jusqu'à juin 2018. Depuis il est sous statut ICPE, une classification plus appropriée et proportionnée aux enjeux du site. En effet, le site n'accueille ni réacteur, ni combustible, et ne présente donc aucun risque de déclencher une réaction en chaîne. En revanche, il accueille des éléments qui ont déjà servi au sein des bâtiments réacteurs des centrales (éléments potentiellement irradiants). Sur le site, un atelier de 4 000 m² est maintenu sous dépression afin d'empêcher tout rejet d'un élément vers l'extérieur en toute circonstance, ce qui ne s'est jamais produit depuis les débuts du site. Une ventilation assure le renouvellement de l'air. L'air évacué par la cheminée est filtré à 99,98 % par un filtre très haute efficacité contrôlé deux fois par an (réglementairement, une fois suffirait). Des balises sont présentes pour détecter toute contamination dans la cheminée. Si cela survenait, la ventilation serait coupée immédiatement. Toutefois, cela n'est jamais arrivé depuis la création du site.

Concernant la sécurité, Monsieur SCHREFHEERE indique que 1 500 analyses par an sont réalisées sur le site et que des prélèvements sont envoyés quotidiennement au commissariat à l'énergie atomique (CEA). Il met en exergue les 4 822 jours sans accident de travail avec arrêt qui attestent du niveau élevé de sécurité du site. Il souligne que le site n'a jamais connu d'incident industriel en quarante ans.

Monsieur SCHREFHEERE fait savoir que les participants à la CSS auront la possibilité d'effectuer une visite de site au premier trimestre 2026 et leur en explique les modalités.

L'exploitant indique que des éléments de surveillance essentiels de radioactivité du site sont réalisés deux fois « contradictoirement » : une fois par l'exploitant mais aussi une autre fois de manière indépendante par l'ex-institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (devenu partie de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR)) qui possède des équipements de surveillance restants sur place en permanence.

V. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)

Avant d'aborder le bilan, monsieur SCHREFHEERE donne quelques notions et grandeurs physiques permettant d'apprécier ce bilan et notamment que :

- les conséquences de la radioactivité sur le corps humain se mesure en millisievert (mSv) pour le rayonnement.
- le becquerel (Bq) est utilisé pour mesurer l'activité d'une matière radioactive (il est rappelé que de nombreux objets du quotidien sont naturellement très légèrement radioactif (exemple une pomme de terre).
- le seuil réglementaire maximum pour les populations est de 1 mSv par an pour les activités humaines (soit nettement moins que ce qu'une personne reçoit « naturellement en vivant sur Terre ») et de 20 mSv/an pour les travailleurs du nucléaire (sur le site, les salariés absorbent quatre fois moins de radiations que ce seuil).
- à titre de comparaison, un patient reçoit 10 mSv pendant un scanner thoracique et il faudrait vivre 1 000 ans à côté d'une centrale nucléaire pour absorber la même dose.

Puis monsieur CLAEYS présente le bilan de la surveillance environnementale et détaille les points de contrôle :

Rejets liquides :

- le site rejette dans la Flamenne (cours d'eau) des effluents issus du lavage des bleus de travail, après filtration et traitement. Les prélèvements radiologiques et chimiques sont 100 % conformes aux valeurs définies par l'arrêté préfectoral ;
- eaux pluviales : 100 % de conformité.

Mesures du milieu :

- Flamenne, eaux souterraines, végétaux : 100 % conformes ;
- air ambiant (station externe) : 100 % conforme ;
- air ambiant (station interne) : 100 % conforme (les quelques micro-marquages détectés lors des mesures hebdomadaires ne sont pas significatifs, car dus à la précision du laboratoire).
- dosimétrie en limite de site : 100 % conforme ;
- sédiments de la Flamenne : 100 % conforme ;
- faune et flore aquatique : absence d'organisme.

Madame DEMOLOMBE-TOBIE demande à l'exploitant de fournir la localisation des sites de prélèvement.

Monsieur CLAEYS fournira ces éléments.

Pour terminer, monsieur CLAEYS informe les participants que les résultats sont déclarés sur le site GIDAF.

Concernant les moyens de maîtrise des risques, monsieur SCHREFHEERE signale que le site dispose d'un système de management intégré et d'un corpus documentaire comprenant notamment des études d'impact, des études de danger et un plan de surveillance environnemental. Il est soumis à des contrôles périodiques pour la sûreté et la radioprotection et fait l'objet d'inspections de la DREAL, de l'ASNR et de IG FRA. Le site est certifié ISO 9001, 45001, 14001 et 19443, cette dernière étant spécifique au nucléaire. Enfin, l'établissement de Maubeuge possède un plan d'urgence transport (PUT) (le flux de camions comprend 139 arrivées et 217 départs par an) et d'un plan d'opération interne (POI), celui-ci est testé annuellement à l'occasion d'un exercice avec le concours du SDIS. En 2023, le PUT avait été réalisé en collaboration avec le SDIS, mais aussi avec le centre hospitalier de Maubeuge.

Pour conclure, monsieur SCHREFHEERE fait état de résultats de la surveillance environnementale très satisfaisants et de l'absence d'impact du site. Les résultats témoignent de l'efficacité des mesures de gestion environnementale et du respect rigoureux de la réglementation.

Attaché à la transparence, qui fait partie des valeurs portées par le site, Framatome Maubeuge a pour volonté d'acquiescer durablement la confiance des autorités et de poursuivre sa progression en matière de sécurité, de propreté radiologique et de maîtrise de la sûreté de l'installation, mais aussi sur la qualité de ses produits.

Les futurs enjeux du site visent à faire de l'établissement de Maubeuge une plateforme d'excellence opérationnelle durable en garantissant un haut niveau de sûreté, avec des routines et des pratiques managériales innovantes pour maintenir la performance. Le site a en perspective l'accueil des premiers composants EPR et, dans un contexte particulièrement favorable de prolongation et d'accroissement du parc nucléaire, s'apprête à étendre ses installations dans les années à venir : il s'agit du projet Exten's, qui répond aux enjeux de développement de la filière nucléaire et vise à faire du site de Maubeuge l'entrepôt unique d'EDF, avec pour ambition de devenir le premier entrepôt européen de composants. Le projet possède également un volet tertiaire : le site regrouperait également l'ensemble des activités de la business line. Au total, les effectifs seraient portés à 150 personnes. Le planning prévisionnel donne une ouverture de l'extension à fin 2028 ou début 2029.

Monsieur SCHREFHEERE ajoute que les camions accéderont au site par une nouvelle entrée du côté de l'extension, laquelle présente l'avantage de ne pas faire attendre les camions sur la route. Quant à la sortie, elle se ferait par l'accès actuel.

VI. Questions et échanges

Monsieur LEFERME s'inquiète de la traversée de Neuf-Mesnil par les transports lorsque l'extension sera ouverte, et ce d'autant plus qu'une école se situe sur le trajet.

Monsieur SCHREFHEERE indique que l'objectif n'est pas de les faire passer par Neuf-Mesnil, mais de l'autre côté. Par ailleurs, les camions de type « transports exceptionnels » continueraient de passer par l'accès actuel. Néanmoins, il est conscient que la route qu'il souhaite faire emprunter est actuellement interdite aux camions de plus de 3,5 tonnes et

que le sujet sera donc à étudier (l'ordre de grandeur du flux prévu est d'un camion par jour en moyenne).

Monsieur RIBAUT rapporte que des camions venant de Feignies traversent la ville.

Monsieur SCHREFHEERE assure que ce ne sont pas des livraisons d'EDF.

Monsieur BIGOT demande la différence entre sécurité et sûreté.

Monsieur SCHREFHEERE explique que la sécurité est l'ensemble des dispositions prises dans le but de prévenir les accidents, tandis que la sûreté vise à empêcher un acte malveillant.

Monsieur BIGOT demande des détails des rubriques ICPE présentes sur le site.

Monsieur SCHREFHEERE précise que le site possède deux rubriques ICPE « de type nucléaires » (2797 gestion de déchets nucléaires et 1716 détention de substances radioactives) et deux ICPE « classiques » en autorisation 2565 (traitement de surface) et 2560 (travail mécanique des métaux).

La séance est levée à 17 heures.

La présidente,

Madame la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe